

Maïsadour œuvre pour la transmission des exploitations grâce à la signature d'une convention avec les Maisons Familiales et Rurales de Aire-sur-l'Adour (40) et de Mont (64)

Haut-Mauco, le 15 mai 2024. D'ici 2030, près de la moitié des agriculteurs français sera en âge de prendre sa retraite. 33% des agriculteurs adhérents et clients de Maïsadour ont, quant à eux, plus de 55 ans. Le Groupe Coopératif se mobilise à travers différentes actions pour accompagner les agriculteurs dans la transmission des exploitations. Dans ce cadre, Maïsadour et les Maisons Familiales Rurales (MFR) de Aire-sur-l'Adour (40) et de Mont (64) signent un partenariat pour faciliter la transmission des exploitations entre cédants et apprenants des établissements agricoles, potentiels futurs repreneurs.



De gauche à droite, Nicole Hautbois, Présidente de la MFR de Mont, Daniel Peyraube, Président de Maïsadour, Nadine Darribeau, Présidente de la MFR d'Aire-sur-l'Adour et Christophe Bonno, Directeur Général de Maïsadour

L'enjeu de la transmission et des reprises au cœur de ce partenariat

Maïsadour et les MFR de Aire-sur-l'Adour et de Mont ont signé le 15 mai une convention pour formaliser leur partenariat autour de cet enjeu majeur de l'agriculture. Cette

collaboration doit permettre de mettre en relation des étudiants en agriculture qui n'ont pas de structure existante pour se lancer (notamment une structure familiale) avec des chefs d'exploitations à la recherche d'un repreneur dans les 3 à 8 années à venir. Cette mise en relation doit permettre à l'étudiant de se former sur place, grâce au dispositif de l'alternance, par l'agriculteur qui souhaite céder son exploitation. Celui-ci lui transmettra ses connaissances en matière de gestion d'une exploitation, et le formera à la gestion des ateliers de production.

Daniel Peyraube, Président de Maisadour :

« Transmettre les exploitations est essentiel pour la pérennité de la vie agricole sur notre territoire et de nos filières. Aujourd'hui, de nombreux agriculteurs qui possèdent des exploitations performantes sont proches de la retraite et les repreneurs classiques sont de plus en plus rares. Les jeunes qui s'installent aujourd'hui ont des profils différents : nous devons aller à leur rencontre. Cet enjeu de la transmission soulève deux leviers, rendre notre métier attractif et faciliter l'installation des jeunes et des personnes non issues du milieu agricole. Maisadour prend toutes ses responsabilités pour assurer la continuité des exploitations et transmettre ce métier de passion en travaillant avec l'enseignement agricole. Cette convention avec les deux MFR va dans le bon sens, elle va nous permettre d'impulser des relations de confiance entre les cédants et les repreneurs ».

Dans ce partenariat, chaque partie a son rôle à jouer : les MFR identifient des apprenants entre la seconde et le BTS ayant formulé un projet d'installation sous 10 ans maximum. De son côté Maisadour sélectionne des exploitations qualifiées, c'est-à-dire sans repreneur identifié et qui ont formulé une demande de former un jeune dans le but de transmettre sous 5 ans environ, qui présentent des ateliers de production économiquement viables pour le repreneur, dont les produits sont valorisés par Maisadour ou une de ses filiales.

Nadine Darribeau, Présidente de la MFR d'Aire-sur-l'Adour et Nicole Hautbois, Présidente de la MFR de Mont :

« Dès nos premières discussions informelles avec Maisadour, nous avons tout de suite été favorables à cette démarche. Pour nos établissements, c'est une opportunité de rendre nos filières attractives pour nos élèves qui ont un projet d'installation, mais qui n'ont pas de structure familiale à reprendre ou une structure limitée. Cette collaboration rassure également les parents, car c'est un élément important en termes d'insertion professionnelle de nos étudiants à la sortie du cursus scolaire ».

Une fois la mise en relation effectuée entre l'étudiant et le chef de l'exploitation, un stage de découverte ou un contrat d'apprentissage est formulé entre les deux parties. Plusieurs étapes de suivi de la part des MFR et de Maisadour viendront ponctuer cette mise en relation afin d'accompagner l'étudiant et le cédant dans le parcours de transmission. Enfin, trois mois avant la fin du cursus de l'étudiant, l'hypothèse de la reprise sera validée entre les deux parties. Maisadour poursuivra le lien avec l'étudiant

et sera en mesure de l'accompagner par un suivi technico-économique habituel, renforcé par le dispositif de la Charte Jeunes Adhérents de Maisadour sur une durée de 5 ans.

Un groupe de travail avec l'ensemble des filières Maisadour pour construire des solutions pérennes

Maïsadour fait de la transmission des exploitations agricoles un enjeu capital puisqu'il s'agit de pérenniser les installations performantes et faciliter l'accès à la terre aux jeunes agriculteurs et aux personnes non-issues du milieu agricole (NIMA), qui représentent 40% des acteurs reprenant des exploitations. Un groupe de travail qui rassemble l'ensemble des filières de Maïsadour a été constitué en 2022 pour construire des solutions pérennes au service des agriculteurs. Ce groupe de travail s'inscrit pleinement dans la stratégie Ambition 2030 puisqu'il doit permettre de soutenir l'activité et l'économie du territoire et assurer la souveraineté alimentaire.

Le Groupe n'a pas vocation à se substituer aux acteurs majeurs de l'écosystème de la transmission. Il travaille ainsi en étroite relation avec les Chambres d'Agriculture, les banques, les SAFER, les experts comptables...dans un esprit de coordination.

Pierre Lafargue - 60 ans - Agriculteur à Doazit (40) - Éleveur de canards, de volailles festives et de poulet Label - Producteur de Waxy, soja et tournesol :

« Lorsque j'ai envisagé la transmission de mon exploitation, j'ai contacté le technicien avicole de Maisadour car je n'avais pas identifié de repreneur. Transmettre mon exploitation est une préoccupation majeure pour moi qui me tient particulièrement à cœur. Ce n'est pas seulement l'exploitation qu'on transmet, mais son propre outil de production, fruit du travail d'une vie ! je veux absolument que le futur agriculteur reprenne l'activité d'élevage, qui fait partie de l'identité de notre territoire et de son avenir. Mon technicien m'a parlé du programme « Transmission » de la coopérative et m'a mis en relation avec Hugo Langlade. Comme je m'y prenais 3 ans avant mon départ à la retraite, il m'a suggéré d'embaucher un alternant pour le former afin qu'il puisse se projeter sur l'exploitation, une sorte de « test » avant installation. L'idée m'a plu ! Hugo m'a expliqué les aides disponibles pour l'alternance et a identifié des jeunes qui pourraient être intéressés. Aujourd'hui, nous étudions les modalités, c'est le début. Transmettre son exploitation prend du temps, c'est un vrai projet dans lequel il faut s'investir. On sort du cadre ordinaire pour faire quelque chose qui se produit une fois dans sa carrière. Il faut beaucoup d'anticipation. »

Maïsadour souhaite répondre de cette manière à une réelle attente des agriculteurs, et leur permettre de soulager la pression que certains ressentent lors de leur départ à la retraite. Par la suite, le Groupe souhaite développer de nouveaux leviers pour activer un vivier de « futurs » agriculteurs pour assurer le renouvellement des générations. Il faut pour cela travailler à l'attractivité des métiers agricoles en redonnant des perspectives positives au secteur et susciter, de cette manière, des vocations.

GROUPE COOPÉRATIF MAÏSADOUR

Depuis 1936, Maïsadour est une coopérative engagée du Sud-Ouest, labellisée Engagé RSE, qui place l'Homme et le Vivant au centre de ses préoccupations, pour une agriculture, une alimentation et une société durables. Maïsadour développe des filières d'excellence répondant aux attentes des consommateurs pour valoriser, en France et dans 50 pays, les productions de ses agriculteurs. « *Chez Maïsadour, nous travaillons ensemble au succès de nos adhérents et construisons l'avenir de nos territoires* ». Le Groupe, structuré autour des pôles d'activités agricoles, semences et alimentaires, commercialise des produits gastronomiques sous les marques Delpeyrat et Comtesse du Barry et des volailles Label Rouge sous les marques St SEVER et Marie Hot. www.maisadour.com

Infos clés

Gouvernance : Daniel Peyraube, Président / Christophe Bonno, Directeur Général
Chiffre d'affaires exercice 2022-2023 : 1,475 milliard d'euros / 5000 agriculteurs et 4300 salariés

À PROPOS DES MAISONS FAMILIALES RURALES (MFR)

Sous contrat avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, les MFR sont des établissements scolaires qui proposent formation en alternance dans les métiers de l'agriculture à tous les niveaux d'enseignement.

la Maison Familiale Rurale de Mont

La MFR de Mont sous statut associatif est un organisme dispensant des formations d'enseignement secondaire et supérieur par alternance dans le cadre de la voie scolaire sous contrat avec le ministère de l'agriculture, de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue.

Environ 200 élèves se répartissent dans les cycles 4/3ème - Bac pro - BTS - Licence pro

la Maison Familiale Rurale d'Aire sur l'Adour

La MFR d'Aire sur l'Adour est un établissement de formation agricole associatif sous contrat avec le ministère de l'agriculture. Il est également CFA et un organisme de formation. Dans le domaine agricole, il dispense des formations en alternance au niveau CAP, Bac Pro et CQP, mais également des formations pour adultes (réglementaires et de perfectionnement). Plus de 200 apprenants sont accueillis sur l'ensemble des filières

CONTACTS PRESSE

AGENCE CORIOLINK

Océane Vilminot - T. 07 84 90 83 16
oceane.vilminot@coriolink.com
Amélie Lebreton - T. 06 70 60 25 30
amelie.lebreton@coriolink.com

MAÏSADOUR

Auréli Zimmermann - T. 06 08 92 92 52
a.zimmermann@maisadour.com
Nina Bernadet - T. 07 89 39 60 46
n.bernadet@maisadour.com